



La Gazette

Journal de la fonction publique

AFFRANCCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

N° 31
25 janvier 1999
Bimensuel



Dans ce numéro

 **PRATIQUE**

Maladie et accidents: quelle couverture? **2**

 **PRÉVENTION**

Les repas de midi au bureau **3**

 **EMPLOI**

8 postes vacants **8**

 **ACTUEL**

L'encadrement des apprentis **10**

 **MODERNISATION**

L'écu pédagogique au service d'EVM **11**

 **AUTREMENT DIT...**

Un ingénieur-système fait au feu **12**

 **CONSEIL D'ÉTAT**

Interview de Claude Ruey **14**

 **MEMENTO**

Du cinéma Jeunesse pour tous **16**

Table ronde: le coup d'envoi est donné



Le centre de La Longeraie à Morges accueillera la Table ronde

La consultation lancée sur la participation à la Table ronde par le Conseil d'Etat s'est révélée positive. La plupart des partenaires pressentis sont disposés à y participer. Elle aura donc lieu, comme prévu, dès le 1er février 1999, et jusqu'à mi-mai.

Tous les partis politiques représentés au Grand Conseil participeront à la Table ronde. Les collaborateurs de l'Etat seront présents à deux niveaux: les associations faitières du personnel pourront envoyer chacune deux délégués; les chefs de ser-

vice seront appelés comme experts dans les groupes de travail sectoriels. Les négociations sur le statut des fonctions publiques ne sont pas remises en cause, même si elles pourront être différées vu la charge de travail occasionnée par la Table ronde.

Les aspects opérationnels seront dirigés par Roger Nordmann, ancien collaborateur personnel du conseiller d'Etat J.-J. Schwaab. Pour assurer une information transparente, les séances plénières seront ouvertes à la presse.

Pages 4 et 5

 **BOUQUINER**

Les Beaux Sentiments de Jacques-Etienne Bovard



HORST TAPPE

Jacques-Etienne Bovard publie son troisième roman. Son protagoniste, enseignant dans un gymnase lausannois, vient d'avoir un sacré pépin. Un de ses élèves s'est suicidé. Et ce drame ouvre un abîme de questions: sur nos repères, nos valeurs, ceux des adolescents qui construisent leur identité, et même... sur la fonction publique. Rencontre avec l'auteur.

Pages 6 et 7

S'il te plaît, dessine-moi un canton!

Election à l'Assemblée constituante

Le 7 février 1999, je vote!

Une nouvelle Constitution pour le Canton de Vaud



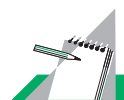


En cas d'absence pour accident ou maladie

Les collaborateurs de l'Etat de Vaud connaissent-ils les prestations auxquelles ils ont droit en cas d'absence pour accident ou maladie? Leur intérêt est en tout cas de les connaître, car certains d'entre eux pourraient être amenés à compléter leur couverture par une assurance personnelle pour perte de gain.

Voici donc quelques précisions. Pour le *personnel engagé par contrat de droit privé* d'abord. En cas de maladie ou d'accident, le salaire continue à être versé comme suit:

- 1^{re} et 2^e années de service: 2 mois à 100%
- 3^e et 4^e années de service: 4 mois à 100%
- 5^e et 6^e années de service: 6 mois à 100% + 3 mois à 80%
- dès la 7^e année de service: 8 mois à 100% et 3 mois à 80%



PETITES ANNONCES

A vendre: pour Audi 80, 4 pneus neige sur jantes dim. 175/70 R 14; 1 porte-skis; 1 porte-vélos. Fr. 500.- le tout. Tél. 021/692 37 06.

A vendre: à Boussens, superbe appartement de 3,5 pièces de 100 m², dans petit locatif au 1^{er} étage, avec balcon-terrasse de 20 m², cuisine agencée, 2 salles d'eau, possibilité 2 à 3 chambres, garage, grande cave, jardin 160 m². Disponible de suite, cause double emploi. Fr. 335'000.-
Tél. privé 021/799 54 44, prof. 021/316 15 25.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Chantal Epiney, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Pour le *personnel nommé*, le salaire est versé pendant 12 mois à 100% + 3 mois à 80%.

Si l'absence pour maladie ou accident se prolonge au-delà des limites indiquées ci-dessus, le service auquel l'employé concerné appartient doit obligatoirement annoncer le cas au D^r François Méan, au Service de la santé publique, qui établit le préavis médical pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Sur cette base, le conseil d'administration de la CPEV statue sur le droit de l'assuré à une pension d'invalidité. La CPEV est seule compétente pour le calcul des prestations. Le cas échéant, elle verse à l'assuré une rente d'invalidité temporaire (en attendant la reprise du travail) ou définitive (si l'examen médical montre que le travail ne pourra être repris).

Situation personnelle à analyser

La rente est calculée sur la base de divers éléments: âge d'entrée dans la Caisse de pensions, montant du traitement cotisant, taux d'activité, enfants à charge, degré d'invalidité, etc. Elle varie de cas en cas, de sorte qu'il n'est pas possible d'indiquer un montant de référence pour cette rente qui ne représente qu'une fraction du salaire brut.

Il appartient donc à chaque collaborateur d'apprécier s'il doit s'assurer contre la perte

de gain auprès d'une caisse-maladie ou d'une assurance privée.

En mars 1998, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a adressé personnellement à tous ses assurés une situation qui leur indiquait notamment les prestations auxquelles ils ont droit en cas de maladie ou d'accident. Chaque assuré peut aussi s'adresser directement à la caisse (Caroline 7 bis ou Saint-Martin 2 à Lausanne, tél. 021/348 24 43), qui le renseignera, le conseillera et, le cas échéant, calculera un projet prenant en compte les diverses hypothèses qu'il aura choisies.

cc/lk

Les salaires en 1999

L'accord salarial passé entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires pour 1999 et 2000 reconduit la Convention sur les salaires appliquée en 1998, avec une adjonction: un jour de congé non payé.

Les augmentations annuelles sont donc maintenues, comme la contribution de solidarité. La compensation du renchérissement n'a pas d'effet sur les salaires, l'inflation étant nulle.

Les allocations familiales sont inchangées. Pour mémoire: allocation mensuelle: 160 fr.; allocation mensuelle de formation professionnelle jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant: 215 fr.; allocation mensuelle pour famille nombreuse (en sus, dès le troisième enfant): 190 fr.; allocation de naissance: 1600 fr.

Prix du Service public: les projets encouragés

La dernière Gazette de décembre annonçait l'attribution du prix du Service public à CAMAC 2000. Il s'agissait d'un prix d'encouragement décerné à chacun des cinq projets retenus.

Le projet *CAMAC 2000* a bien été primé dans le cadre du Prix du Service public le 27 novembre. Néanmoins, il faut préciser que ce «prix» correspond à une première sélection dans les deux étapes prévues.

Appelée «L'initiative encouragée», cette phase de sélection portait sur la créativité, l'innovation et la faisabilité des projets. Sur les 37 candidatures reçues, tous les cantons romands sont représentés et différents thèmes traités. Cinq

projets ont été retenus, dont celui de *CAMAC 2000*. Quatre autres participeront également à la deuxième phase du concours:

- *Mise en œuvre d'un système de management environnemental à la station d'épuration de la Ville de Neuchâtel.*

- *Brancher le citoyen sur l'EPFL, soutenir le dialogue Science/Société.*

- *Tables de multiplication et tables de loi. Les attitudes face aux règles des jeu-*

nes en milieu scolaire: une action de prévention.

- *Promotion de la médiation dans le canton de Genève.*

La deuxième étape qui prendra fin en novembre 1999 porte sur les capacités des concurrents à mettre en œuvre leur projet. Le gagnant recevra le prix accompagné d'un budget de 15'000 francs pour la réalisation du projet ou pour en assurer la promotion.

DG



Les repas de midi au bureau: comment manger vite et bien

Etre productif dans les séances de travail entre midi et deux heures, avec ou sans collation, tient du casse-tête chinois. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg de l'évolution du travail.

Que ce soit dans notre travail ou dans notre vie quotidienne, la sédentarisation nous guette dangereusement. La moitié de la population active suisse est employée dans le secteur des services. L'automatisation des tâches professionnelles et ménagères ne cesse d'augmenter. En clair, nous dépensons toujours moins d'énergie physique, et sommes de plus en plus sollicités par des activités dites intellectuelles.

Un repas par jour au moins

Les travailleurs sont-ils nombreux à prendre leur repas de midi à l'extérieur (restaurant, cafétéria ou autre)? Les seuls chiffres à disposition dans le canton proviennent de l'Unité mobile de dépistage des facteurs de risques cardio-vas-



Le nouveau service des boulangers: le sandwich Santé

culaires qui intervient sur demande dans les entreprises publiques et privées pour un bilan de santé. A la question «Où mangez-vous à midi?», près de la moitié des hommes et des femmes répondent qu'ils mangent hors de leur domicile.

L'horaire libre, l'évolution du travail féminin, l'augmentation de la pression économique (double salaire notamment) «estompent l'idée du repas familial à midi, voire même d'un repas commun par jour» com-

ment Laurence Margot, diététicienne à la Fédération vaudoise des Ligues de la santé. «Récemment, une infirmière de gymnase me disait qu'elle devait militer pour un repas par semaine dans certaines familles!

Les bons conseils

Manger vite et bien ou travailler en mangeant tient souvent du casse-tête chinois. Pourtant, des solutions existent. Un principe à respecter: dissocier les moments de détente et de travail, en accordant au repas de midi — chaud ou froid — une attention suffisante. L'action conjointe menée par les Ligues de la santé et les boulangers et restaurateurs du canton depuis deux ans offre aux plus pressés les «sandwiches santé», et la «Fourchette verte» aux adeptes du restaurant (voir encadré).

Dominique Guindani

Bien manger à midi et être efficace l'après-midi. Choisissez les restaurants *Fourchette verte*!

Dès juin 1997, la Fédération vaudoise des Ligues de la santé lance une campagne pour inciter les restaurateurs à offrir un plat du jour et un environnement Santé. Tour d'horizon des adresses avec label *Fourchette verte*.

Les cafés-restaurants:

- La Calèche, La Pomme de pin, Agora, Au grain de sel à Lausanne.
- L'Hostellerie Les Chevreuils à Vers-chez-les-Blanc.
- Le Castel du Bois-Genoud à Crissier.
- La Chandelle à Yverdon-les-Bains.
- Le Café restaurant des Amis à Villars-Burquin.
- Le Buffet de la Gare à Payerne.
- L'Hôtel Pavillon & Résidence à Vevey.
- L'Hôtel Le Mirador au Mont-Pèlerin.

L'Eurotel Riviera à Montreux.

Le Parc Hôtel La Soldanelle à Château d'Oex.

Le Classic Hôtel et le Mont-Riant à Leysin.

Les self-services de deux grandes chaînes de magasins:

Chez Coop: au Centre à Lausanne, à Prilly, Morges et La Tour-de-Peilz.

Chez Migros: à Crissier, Morges et Aigle.

Notons enfin que plusieurs restaurants d'entreprise offrent aussi des menus «verts» à leurs employés, dont le CHUV et l'Hôpital ophtalmique à Lausanne.

Politique

On critique beaucoup les partis politiques. Avec raison. Leurs représentants au parlement et dans les médias parlent souvent une langue de bois. Plutôt que d'exprimer clairement le fond de leur pensée, ils marquent des positions tactiques, occupent le terrain, cherchent à se profiler dans le paysage politico-médiatique. Leur parole est moins destinée à formuler des convictions qu'à produire des effets sur l'auditoire, avec dividendes espérés aux prochaines élections. La condition de politicien veut qu'on ne se demande pas si une idée est bonne ou mauvaise, mais si elle sera gagnante ou perdante. En cela, le marketing politique est semblable au marketing commercial, où la question principale n'est pas de savoir si un produit est utile ou non, mais comment le vendre. A tel point que même lorsqu'il exprime une émotion sincère, le politicien est suspect d'instrumentaliser cette émotion au profit d'un objectif non déclaré. C'est vrai pour M. Clinton comme pour un syndic vaudois.

A vrai dire, les politiciens n'ont pas le monopole de la parole manipulée. Dans les mouvements de la «société civile», où l'on prétend échapper à la langue de bois et aux compromis honteux du monde politique, la sincérité est également rare et difficile à vivre. Un bon chef syndical est plus ou moins obligé de faire comme s'il croyait que le patron est un odieux capitaliste. Un bon leader écologiste doit avoir l'air convaincu que l'industriel d'en face est un technocrate obtus. Et le défenseur des locataires a intérêt à afficher sa méfiance à l'égard des promoteurs immobiliers, tous des requins. Même lorsqu'ils savent que leurs adversaires sur les planches du théâtre social sont en réalité des gens intelligents, nuancés et pétris d'humanité.

Il y a des moments, pourtant, où les personnes doivent casser la prison de leur rôle. A leurs risques, en dépit de la logique des appareils, et au nom de leur conviction profonde. C'est ainsi qu'Arafat a pu serrer la main de Begin. C'est ainsi que la gauche et la droite vaudoises pourraient, le temps d'une Table ronde et d'une Assemblée constituante, constater qu'elles peuvent ensemble redresser le Canton. Il y a des moments, comme ça, où l'intérêt de chacun est de voir au-delà de ses intérêts particuliers.

Laurent Rebeaud

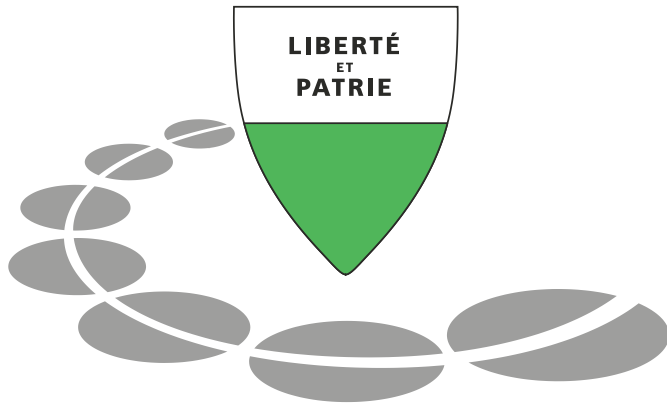


Table ronde: le coup d'envoi est donné

La Table ronde vaudoise aura lieu, comme prévu, dès le 1er février prochain. Objectif politique: rassembler les forces dispersées du Canton pour construire l'avenir. Objectif financier: assainir les finances publiques. La fonction publique est partie prenante de ce défi.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de la consultation lancée auprès des partis politiques et des principales associations représentatives de la population du canton sur l'organisation d'une Table ronde vaudoise. La plupart des partenaires pressentis sont favorables à l'organisation de cette Table ronde et sont disposés à y participer. Elle aura donc lieu, comme prévu, dès le 1^{er} février 1999, et jusqu'à la mi-mai. Son objectif est de forger un consensus permettant de construire l'avenir du Canton. Elle devra pour cela indiquer les moyens d'assainir à long terme les finances cantonales, tout en dégageant quelques mesures qui puissent déjà être intégrées dans le budget de l'an 2000.

Tous les partis politiques représentés au Grand Conseil participeront à la Table ronde. Le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif ont décliné l'invitation pour des raisons d'ordre institutionnel. Les résultats de la consultation conduisent le Conseil d'Etat à allonger la liste des associations faitières. C'est ainsi que des représentants des milieux immobiliers et des locataires, des associations féminines, des organisations de défense des personnes âgées et de la famille, ainsi que des clubs automobiles, seront associés aux débats.

Avis divergents sur le nombre des participants

La question du nombre des participants a donné lieu à des avis divergents. Pour des raisons d'efficacité, les partis du centre droit et les organisations qui leur sont proches, ainsi que le Parti socialiste, souhaitent une participation limitée aux partis politiques et à un petit nombre de représentants des partenaires sociaux. En revanche, pour des motifs d'ouverture, le POP, les Verts, les

syndicats et les organisations écologistes souhaitent une participation large, accordant une grande place à la «société civile».

Concilier les exigences de l'efficacité et de l'ouverture

Le Conseil d'Etat proposera à la première séance plénière, qui aura lieu le 1^{er} février à Beaulieu, de concilier les exigences apparemment contradictoires de l'efficacité et de l'ouverture de la manière suivante:

- les séances plénières sont ouvertes à un large cercle de partis et d'associations, qui peuvent y déléguer chacun deux représentants, ce qui porte le nombre des participants à environ 60 personnes, y compris le Conseil d'Etat in corpore;
- les négociations sectorielles se déroulent au sein des groupes thématiques, avec la participation des experts et des associations concernées;

• pour l'organisation des débats et le traitement des problèmes qui pourraient donner lieu à des blocages, le Conseil d'Etat s'appuie sur un bureau restreint émanant de la Table ronde; ce bureau permettra une bonne préparation et l'efficacité des travaux de près de 60 personnes.

Le Conseil d'Etat accorde une importance primordiale à l'information sur le déroulement de la Table ronde, puisque ses résultats devraient faire l'objet du consensus le plus large possible parmi les milieux intéressés et la population vaudoise. C'est pourquoi il prévoit que les séances plénières soient ouvertes à la presse.

Désignation d'un secrétaire général

Afin d'assurer la maîtrise des aspects opérationnels, le Conseil d'Etat a désigné un



Roger Nordmann, secrétaire général de la Table ronde

secrétaire général de la Table ronde. Il s'agit de M. Roger Nordmann, titulaire d'un bureau de conseil politique, ancien collaborateur personnel du conseiller d'Etat Jean Jacques Schwaab.

Roger Nordmann ne sera pas seul. Il disposera d'un secrétariat ad hoc, et bénéficiera du soutien de Raoul Baud, ancien secrétaire général du Département AIC.

Quant au Conseil d'Etat, qui doit assumer la présidence des séances plénières (par M. Ruey) et la conduite des groupes de travail thématiques (par les autres conseillers), il requiert une forte mobilisation dans l'administration — au point que toute une série de travaux en cours seront ralentis pour dégager les forces nécessaires à la Table ronde. La Chancellerie et le Service des finances sont en première ligne, et participent au groupe de travail «appui». Ce groupe de travail, présidé par le nouveau chef du Service des relations extérieures, Jean-Pierre Hocké, assiste le Conseil d'Etat dans la conduite de la Table ronde. Un autre groupe, particulièrement chargé des questions d'intendance, a été mobilisé sous la houlette du commandant de la police cantonale.

Rendez-vous à Morges

Les organisations et les partis concernés recevront prochainement une invitation pour le 1^{er} février à Beaulieu. Les séances suivantes, ainsi que les réunions des groupes thématiques, se tiendront au centre de la Longeraie, à Morges, où sera établi le secrétariat de la Table ronde.

La mobilisation des fonctionnaires

Les collaborateurs de l'Etat seront présents à la Table ronde à deux niveaux.

Côté syndical, la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) le le syndicat SUD pourront envoyer chacun deux délégués à la Table ronde. Le SSP, qui n'avait pas répondu dans les délais, pourra vraisemblablement être ajouté à la liste des invités.

D'autre part, les chefs de service seront appelés à intervenir en tant qu'experts dans les groupes de travail sectoriels qui concernent leur domaine.

Les négociations sur le statut des fonctions publiques, qui doivent avoir lieu entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires, ne sont pas remises en cause. Il est cependant vraisemblable, étant donné la charge de travail que représente la Table ronde pour les uns et les autres, qu'elles soient légèrement différées. Pour autant que le Grand Conseil accepte l'idée d'un nouveau report des délais qu'il a imposés...

Démission du chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud

Le chef du Service du personnel, Jean-Marc Mommer, a présenté sa démission avec effet au 31 mars 1999. Engagé le 1^{er} août 1994, M. Mommer a décidé de reprendre un poste de responsable des ressources humaines dans le secteur privé.

Dès son arrivée, M. Mommer s'est engagé dans la réforme de la gestion des ressources humaines dans l'Administration cantonale.

Il est en particulier chargé du nouveau statut des fonctions publiques cantonales dont les travaux de ces derniers mois permettront au Conseil d'Etat d'entamer rapidement des négociations avec les associations de personnel.

Le Conseil d'Etat remercie M. Mommer pour son engagement dans la modernisation de la gestion des ressources humaines à l'Etat, ainsi que pour sa contribution pendant plus de quatre ans en tant que chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud. Il lui souhaite plein succès dans la poursuite de sa carrière.

Le préfet Marcel Gorgé prend sa retraite

Marcel Gorgé, préfet du district de Lausanne, âgé de 62 ans, quittera ses fonctions le 30 juin prochain, au bénéfice du plan d'encouragement à la retraite anticipée proposé à tous les servants de l'Etat de Vaud.

M. Gorgé avait été nommé par le Conseil d'Etat à la charge de premier magistrat de son district au printemps 1990. Il était alors chef du Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne, et député.

Au cours de ces neuf années, le préfet du district de Lausanne s'est montré actif principalement dans les questions de régionalisation. Président de la Commission sanitaire de zone, il a contribué à la mise en place de la régionalisation des soins à domicile et de la chaîne des urgences (144) dans l'agglomération lausannoise. Il a participé de même à la mise sur pied de la régionalisation de l'action sociale et de la protection civile.



PHILIPPE MAEDER

Sa formation de travailleur social et sa faculté d'écoute reconnue lui ont été particulièrement utiles dans sa mission de bons offices et de médiateur, ainsi qu'à la présidence de la commission de conciliation en matière de baux à loyer.

Le collaborateur personnel de M. Ruey promu à Genève

Laurent Koutaïsoff, collaborateur personnel du conseiller d'Etat Claude Ruey, chef du DIRE, quittera ses fonctions le 1^{er} avril 1999 pour poursuivre sa carrière dans le secteur privé, plus précisément dans une grande banque de la place genevoise.

Agé de 32 ans, marié, titulaire d'une licence ès lettres, M. Koutaïsoff est entré au service de l'administration cantonale en 1993 et y a travaillé, sous les ordres de M. Ruey,

dans trois départements : le Département de la police, de la justice et des affaires militaires, puis celui de l'intérieur et de la santé publique, et enfin le Département des institutions et des relations extérieures. Chargé tout d'abord



du secrétariat aux affaires fédérales, il est devenu collaborateur personnel de M. Ruey en 1996.

Sa connaissance des institutions cantonales, l'acuité de son analyse politique et sa vision stratégique, associées à de grandes qualités rédactionnelles, lui ont permis de contribuer de manière significative à la conduite de gros dossiers départementaux.

Le conseiller d'Etat Claude Ruey regrette le départ de ce collaborateur de grande valeur. Mais il s'en réjouit à double titre : tout d'abord pour M. Koutaïsoff, dont le développement de carrière nécessite qu'il découvre de nouveaux horizons, ensuite pour le service public, dont l'excellence de formation est ainsi reconnue par ce transfert dans le privé.

Constituante: encore des candidats

Voici encore cinq candidats à la Constituante parmi les collaborateurs de l'Etat, tous enseignants:

Nicole Piotet, Etablissement secondaire de Montreux-Est.

Jean-Luc Chollet, Alain Hubler, Dino Petit et Radonir Vojvodic, Ecole professionnelle EPSIC.



SP

Les Beaux Sentiments, un roman d'ici et de maintenant

Vaudois, prof dans un gymnase de la capitale, trente-trois ans, le dernier héros de Jacques-Etienne Bovard est un quidam comme on en rencontre tous les jours dans les rues de Lausanne. Cela ne se voit peut-être pas sur sa figure, mais il vient d'avoir un sacré pépin. Un de ses élèves, l'un des plus brillants, s'est suicidé. Et ce drame ouvre un abîme de questions sur ce qui nous fait vivre aujourd'hui, sur la liquéfaction de nos repères moraux, sur les conditions complètement nouvelles dans lesquelles la nouvelle génération doit se construire sa stature d'adulte, et même sur... la fonction publique.

C'est aussi un roman sur la responsabilité. Car Aubort, le prof, se sent responsable du drame qu'il n'a pas su voir venir. Le choix des lectures qu'il propose à ses élèves n'a-t-il pas jeté trop tôt leurs jeunes consciences dans l'absurde de la condition humaine, ou dans le cynisme? Le titre même du roman se rapporte à la fameuse citation de Gide «C'est avec les beaux sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature». Et si ce n'était pas vrai?

Aubort va essayer d'aider les camarades de classe du disparu à surmonter le choc, à sortir des eaux de la déprime. Il les lance dans l'étude de La Peste, de Camus, avec cette phrase que le docteur Rieux oppose à l'absurde: «L'important après tout était de bien faire son métier.»

Son métier, justement, Aubort le conçoit comme une vocation. Il se parle à lui-même: «Prof, Aubort, pas écrivain, même pas intellectuel. Au raz des pâquerettes, responsable d'adolescents qui ne deviendront sauf exceptions ni écrivains, ni intellectuels, ni profs de français, mais infirmières, inspecteurs en assurances, dermatologues, parents – des filles, des garçons, qui deviendront des gens tout simplement normaux, et qui en attendant ont besoin de se comprendre, de se construire, pas de se faire saper d'un chef-d'œuvre du doute à un chef-d'œuvre de l'échec...»

C'est le troisième roman de Jacques-Etienne Bovard. C'est aussi, sans doute, le meilleur. Il est d'ici. De maintenant. A tel point que cela frise parfois le reportage impressionniste, notamment dans le récit des manifs d'étudiants de l'an dernier. Il y a aussi une scène au Grand Conseil, où les élèves d'Aubort se sont sagement rendus pour une leçon d'instruction civique, et où chacun reconnaîtra les siens.

A lire en marge de la Table ronde.

Laurent Rebeaud

Les Beaux Sentiments, Jacques-Etienne Bovard, éditions Campiche 1998, 368 p.

La condition d'enseignant selon Jacques-Etienne Bovard

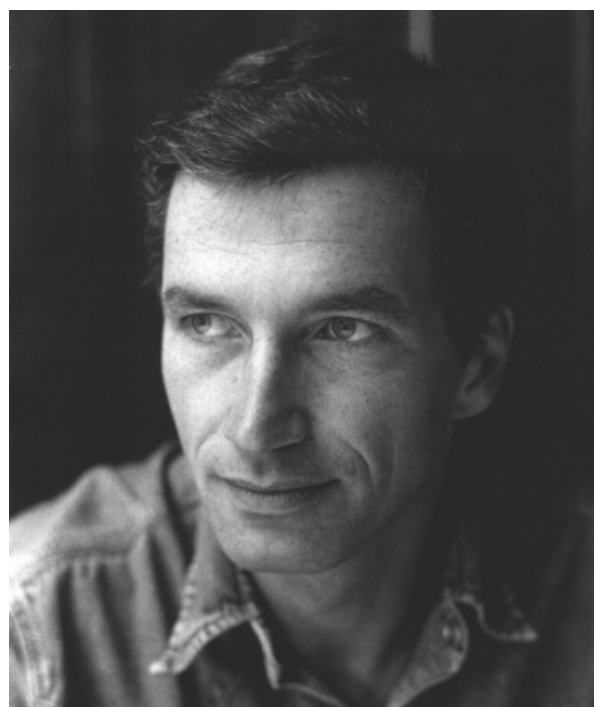
Fonctionnaire et romancier, Jacques-Etienne Bovard combat les clichés qui collent à sa profession d'enseignant. Un appel au dépassement.

— *Votre roman, est-ce le blues de l'enseignant vaudois?*

— Non! Ce serait réducteur de dire cela. Mon roman raconte l'histoire d'un enseignant vaudois d'aujourd'hui, mais il montre aussi, à travers cette histoire, les problèmes de la société actuelle, notamment de la jeunesse, dans un monde où les repères idéaux des générations précédentes ont été dévalués ou réduits en miettes. Ce n'est pas un blues, ni une plainte, au sens où l'enseignant serait présenté comme une victime.

«Les enseignants vivent enfermés dans des clichés contradictoires»

Cela dit, il est vrai que je parle, à travers ce livre, de la condition de l'enseignant. Cela me paraît nécessaire, car les enseignants vivent plus que jamais dans une sorte de solitude sociale, enfermés dans des clichés contradictoires. Il y d'un côté les clichés de la corporation, selon lesquels l'enseignant serait incompris et persécuté par des autorités ignorant tout de la pédagogie, ayant pour unique souci de faire des économies au détriment de l'école. Il y a de l'autre côté la caricature de l'enseignant planqué, nommé à



Jacques-Etienne Bovard, Lausanne 1998.

vie, répétant le même cours pendant des décennies et dont la principale préoccupation serait de meubler ses vacances...

Je ne crois pas que les enseignants soient particulièrement persécutés, et je sais que d'autres professions ont souffert et souffrent de la crise plus durement que nous. Mais quand même, comme prof, j'ai du mal à supporter que, dans les débats publics, l'enseignant soit considéré presque exclusivement sous l'angle budgétaire. Il est réduit à un poste, à un salaire, à un décompte de jours de vacances, à une donnée mathématique servant à calculer des rapports entre la démographie et le rendement des

impôts. S'il y a une chose qui devrait apparaître dans mon livre, c'est que la vie des enseignants, et la conscience qu'ils ont de leur rôle dans la société, est faite de tout autre chose. Les enseignants vivent profondément la crise de civilisation que nous traversons. Ils en sont des témoins privilégiés, et parfois des acteurs engagés.

— *Votre protagoniste, Aubort, n'est pas un extrémiste. Pourtant, il n'est pas tendre pour les autorités...*

— Cela correspond à la réalité actuelle. Il y a un malentendu très profond entre les autorités politiques et le corps enseignant. Le métier d'enseignant a énormément

évolué ces dix dernières années, à cause de l'évolution de la société et des populations d'élèves. Les profs sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes sociaux et humains liés aux difficultés des familles, à la crise économique et au chômage, au trafic de drogue, à diverses formes plus ou moins larvées de violence. Ils doivent y adapter leur enseignement, et parfois entreprendre des démarches personnelles qui dépassent largement leur cahier des charges.

Le point de départ de mon roman est le suicide d'un gymnasien. On voit aujourd'hui des choses à peine imaginables il y a dix ans. Des profs qui se font insulter ou gifler par des parents. Et parfois pire. Le drame de Saint-Gall, où le père d'une élève a tué le prof d'une décharge de revolver à bout portant, est tout à fait dans l'air du temps. Aucun prof n'est vraiment à l'abri de ce type de danger. Cela dit, je ne veux pas peindre tout en noir la condition des enseignants. Ce métier est épuisant, mais aussi porteur, enrichissant, de toute façon nécessaire. Et passionnant.

— **Dans votre condition d'enseignant aujourd'hui, qu'est ce qui vous paraît le plus difficile à supporter?**

— Entendre des responsables politiques émettre des jugements fondés sur des souvenirs de l'école qu'ils ont connue il a vingt ou trente ans. Et cela pour justifier l'augmentation du nombre d'élèves par classe, alors que les exigences évidentes de la pédagogie devraient conduire à le diminuer. Année après année, nous subissons des restrictions mesquines, paralysantes, démoralisantes. Alors que chaque élève demande plus de temps, plus d'attention, plus de travail de la part du maître.

— **Les enseignants doivent pourtant comprendre la nécessité de réduire les dépenses de l'Etat, puisque les contribuables – y compris les parents d'élèves – refusent de payer davantage d'impôts...**

— Sans doute. Et je reconnais ici que le langage de nos syndicats est souvent trop carré, surtout lorsqu'il s'agit de défendre le prétendu «acquis» salarial. Nous devrions nous battre davantage pour maintenir les conditions d'un enseignement de qualité. Si on nous disait: «D'accord, on baisse les effectifs des classes, mais on réduit vos salaires», je serais personnellement d'accord d'entrer en discussion. Ce serait nous mettre, nous autres enseignants, devant un vrai débat éthique. Je suis convaincu que de très nombreux enseignants supporteraient d'être un peu moins payés, pour autant que leurs compétences et leur rôle social soient respectés, et qu'ils puissent exercer leur métier dans des conditions convenables. Il faudrait que cela puisse être discuté au sein de la profession. Tant que les décisions seront prises par l'autorité sur des bases purement financières et mécaniques, il n'y a rien à espérer.

— **Aubort, votre personnage, est un bon prof. Il s'engage à fond pour ses élèves, donne beaucoup de lui-même pour sortir l'un d'eux de l'ornière. Et à la fin, il perd son emploi juste parce qu'il a refusé d'écrire une lettre d'excuses à un député. Cela vous paraît-il vraisemblable?**

— C'est non seulement vraisemblable, mais parfaitement réaliste. Aubort s'est signalé par un comportement non conforme. Il a désobéi à son directeur. Il est un peu jeune. Et surtout, il a un statut de temporaire. Donc il peut être renvoyé en

douceur, à la fin de l'année scolaire, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer des motifs particuliers. Il est très difficile à un enseignant de bien travailler dans des conditions pareilles. Pour devenir un bon prof, il faut un investissement intellectuel dans la durée, accumuler des expériences, se constituer une bibliothèque, etc. Si vous vous dites qu'à la fin de l'année, on peut réduire votre horaire de moitié, ou vous déplacer à la dernière minute, ou vous mettre au chômage, vous n'avez pas le minimum de disponibilité ou de tranquillité d'esprit nécessaire pour progresser.

«Le style du dialogue avec les autorités doit changer»

— **Et pourtant, les enseignants continuent d'enseigner.**

— Oui. Parce que cela reste un beau métier, et que la conscience professionnelle est très forte chez les enseignants. Il nous arrive souvent de penser que nous accomplissons notre mission malgré les égarements de l'autorité politique. Même chez les plus fâchés, même chez les plus désabusés par rapport aux institutions, je ne connais pas un seul collègue qui ait saboté son travail ou réduit son engagement. Je sais qu'il y a eu des menaces dans ce sens, mais elles ne sont jamais mises à exécution. On peut compter sur le dévouement des enseignants pour leur métier et pour leurs élèves, mais le style du dialogue avec les autorités doit changer. Et j'espère bien qu'il changera.

Interview: LR

Du tableau noir aux petits écrans

L'éducation à l'ère du multimédia



Une expérience d'enseignement multimédia: les rencontres romandes avec le journal Fax.

Dans son premier livre intitulé *Les dernières générations de l'écrit* (Favre, 1989), René Duboux proposait d'intégrer les nouveaux médias dans l'enseignement et de développer l'enseignement multimédia. Dix ans après, l'auteur se base sur différents rapports et enquêtes pour répondre à des questions fondamentales sur le rôle de l'informatique et du multimédia dans l'école de l'an 2000.

Chacun des chapitres peut être lu indépendamment des autres: en fonction de ses intérêts, le lecteur pourra prendre connaissance de la situation en France, aux Etats-Unis, au Japon. Une trentaine de pages sont consacrées à la Suisse et aux cantons de Genève et de Vaud.

«C'est l'utilisation systématique de tous les médias, dès la maternelle, dans tous les enseignements, qui peut parfaire une véritable éducation aux médias»: René Duboux regrette que les décideurs et responsables scolaires, «en retard d'une guerre», privilégient encore l'audiovisuel et la télévision. Formation des maîtres et équipement des écoles apparaissent essentiels aux différents spécialistes interrogés.

Dans le canton de Vaud, René Duboux remarque que les classes spécialisées, à petits effectifs, ont recours à l'informatique depuis plusieurs années. Les logiciels permettent en effet des enseignements sur mesure, et «la dimension ludique mobilise et motive tous ceux qui ont des difficultés de concentration».

L'auteur lance un appel pour une politique globale en matière d'informatique scolaire, pour l'achat du matériel, mais aussi pour son utilisation: «Il est urgent d'alphabétiser à l'informatique.»

CMD

Du tableau noir aux petits écrans. Des générations de l'écrit aux premières générations multimédia-Internet, René Duboux, éditions Favre 1998, 189 p.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

| Réf. | Fonction | Description |
|------|---|--|
| 1323 | Adjoint B du chef de service (domaine fiscal) cl. 27-30 100% | Activité: gestion des ressources humaines (600 personnes) en collaboration directe avec le chef de service. Préparation et contrôle des budgets. Direction administrative du Centre de formation. Elaboration des propositions en cours. Indispensable: expérience comparable réussie. Titre universitaire. Pratique professionnelle de 8 ans environ dès l'obtention du titre. Souhaité: connaissances du domaine fiscal. |
| 1325 | Concepteur en informatique cl. 23-26 100% | Activité: participation au contrôle de gestion des projets du système d'information. Mise en œuvre et pilotage des outils de gestion des indicateurs d'efficacité et de productivité. Participation aux travaux stratégiques dans les domaines de la communication, de l'administration et de la gestion. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste-programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Expérience réussie dans le développement de projet. Maîtrise de la micro-informatique, des outils bureautiques, financiers et de planification. |
| 1326 | Administrateur cl. 19-22 100% | Activité: gestion administrative d'une école et de son unité informatique. Tenue des comptabilités budgétaire et analytique. Participation à l'enseignement. Assure le secrétariat du Conseil de l'école. Veille au respect de la norme ISO 9001. Indispensable: diplôme ESCEA ou équivalent ou CFC de commerce et environ 12 ans de pratique professionnelle. Bonnes connaissances de l'allemand. Lieu de travail: Moudon. |
| 1322 | Employé principal d'administration cl. 14-16 100% | Activité: au sein d'une équipe de 8 personnes, vous assumez le secrétariat pour une adjointe œuvrant dans différents domaines pédagogiques pour les enfants de scolarité secondaire. Vous prenez le procès-verbal de nombreuses commissions et colloques et vous suivez administrativement plusieurs groupes de travail. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau et respectivement 6 et 11 ans d'expérience, maîtrise des outils informatiques sous Windows 95, excellente orthographe, aisance rédactionnelle et facilité dans les contacts. |
| 1327 | Employé principal d'administration cl. 14-16 100% | Activité: pour plusieurs sections regroupant 19 professeurs, vous effectuez le secrétariat tel que correspondance en anglais, français, allemand, préparation des examens, organisation de conférences, renseignements aux étudiants et réception téléphonique. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec expérience professionnelle de 6 ans, maîtrise de l'informatique et excellente connaissance de l'anglais et de l'allemand (oral et écrit). Autonomie, aisance dans les contacts et résistance au stress. |
| 1321 | Surveillant A cl. 12-14 100% | Activité: vous contribuez au maintien de la sécurité publique en assurant la surveillance, le maintien en détention ainsi que la rééducation et la formation professionnelle de personnes en exécution de condamnations pénales. Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage avec pratique de 3 ans, nationalité suisse, sexe masculin, âge entre 25 et 40 ans, casier judiciaire vierge, être astreint ou avoir effectué ses obligations militaires. Lieu: Orbe. |

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1324

**Employé principal
d'administration**

cl. 14-16

70%

Activité: participe à la gestion du personnel de la police cantonale. Pourrait être appelé à travailler sur le système Procofiév.

Indispensable: pas d'inscription au casier judiciaire. CFC de commerce ou de bureau et respectivement 6 et 11 ans de pratique professionnelle. Maîtrise des logiciels Word et Excel, autonomie et excellente orthographe.

Spécificité: pas de transports publics, véhicule indispensable (place de parc et restaurant d'entreprise à disposition).

Lieu de travail: Le Mont-sur-Lausanne

1320

**Ouvrier qualifié
(concierge)**

cl. 10-12

100%

Activité: travail de conciergerie tel que maintien en parfait état de propreté des surfaces intérieures et extérieures, ouverture et fermeture du bâtiment, exécution de petites réparations de serrurerie, sanitaire, électricité, et préparation des salles mises à disposition de sociétés.

Indispensable: CFC d'une profession du bâtiment requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou CFC d'une profession du bâtiment d'un an et demi ou deux ans avec pratique de 5 ans. Aptitudes pour les travaux de nettoyage, d'entretien et d'installation techniques.

Lieu: Vevey.

**SYNDICATS**

SUD ne signe pas la convention salariale 1999-2000

L'accord sur les salaires issu des négociations de l'automne 1998 entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires est en vigueur. La convention formalisant cet accord a été signée par tous les partenaires, sauf le syndicat SUD.

Nos salaires sont actuellement régis par un accord passé le 27 octobre 1998 entre le Conseil d'Etat et les sociétés de fonctionnaires FSF, SUD et SSP. Cet accord est valable pour 1999 et 2000. Il reconduit pour deux ans la contribution de solidarité progressive qui avait déjà été perçue sur les salaires de 1998 (tout le détail a été publié dans *La Gazette*, N° 26 du 2 novembre 1998).

Un accord pour deux ans

Les dispositions de cet accord ont été intégrées dans le budget de l'Etat pour 1999 et approuvées par le Grand Conseil. Elles servent de base au calcul des salaires actuels des collaborateurs de l'Etat. Elles devraient également être appliquées l'année prochaine, puisque l'accord a été signé pour deux ans. Il n'est cependant pas exclu qu'elles soient modifiées pour l'an 2000, si de nouvelles dispositions salariales sortent des négociations à venir dans le cadre de la Table ronde. Pour qu'une telle modification ait lieu, l'accord des deux parties, soit le Conseil d'Etat et les représentants des fonctionnaires, est nécessaire. C'est dire qu'il n'y a pas lieu de craindre une dégradation des conditions salariales des fonctionnaires pour l'an 2000.

Formellement, l'accord du 27 octobre de-

vait être ratifié par les parties par la signature d'une convention en bonne et due forme. Cette convention reprend les termes de l'accord. Elle a été signée par le Conseil d'Etat, puis par la FSF et le SSP après ratification par leurs organes compétents.

Après consultation de sa base, le syndicat SUD rejette l'accord

Dans cette procédure, le syndicat SUD se distingue. Ses représentants à la négociation de l'automne dernier avaient signé l'accord du 27 octobre, sous réserve de l'approbation de leur base. SUD a donc consulté sa base. Le résultat de cette consultation est négatif. Selon les données fournies le 11 décembre 1998 par le secrétariat de SUD, 43% de ses membres qui ont répondu à la consultation approuvent l'accord, 49% le refusent, 4% déclarent s'abstenir et 4% ont donné des réponses non valables. Donc SUD n'a pas signé la convention.

Ainsi, dans les négociations salariales qui auront probablement lieu au-delà de l'an 2000, le syndicat SUD pourra se prévaloir du fait qu'il n'est pas lié par la convention actuellement en vigueur. Il est difficile de mesurer aujourd'hui les conséquences de cette position particulière, mais il paraît probable que leur portée sera limitée. D'une

part, la majorité qui rejette l'accord est faible. D'autre part, la consultation de la «base» de SUD se caractérise par un taux de participation extrêmement bas. Seules 269 réponses sont rentrées dans les délais. Si l'on considère l'effectif total des membres de SUD, soit près de 5000, on arrive à un taux de participation d'environ 5,5%.

LR

Le 31 décembre 1999 sera un jour de congé

Cette année, le calendrier veut que les jours fériés de Noël et du Nouvel-An tombent sur des samedis. Si bien que le jour de congé supplémentaire prévu par l'arrêté d'application du statut, généralement fixé le 26 décembre, tombe sur un dimanche. Le Conseil d'Etat a donc décidé que ce jour de congé serait exceptionnellement fixé le 31 décembre.

Les bureaux de l'Administration cantonale seront donc fermés le 31 décembre 1999. Les collaborateurs de l'Etat qui devront travailler ce jour-là pour assurer un service permanent auront droit à un congé de compensation d'une durée équivalente.

Politique commune pour la formation des apprentis

L'Etat veut revaloriser la filière des apprentissages dans l'administration et offrir plus de places de formation aux jeunes.

A la fin de l'année dernière, le Grand Conseil adoptait le programme de réallocations, qui vise à investir dans des projets innovateurs une partie des économies réalisées dans le cadre de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat. Un de ces projets consiste à définir et à mettre en œuvre une politique de formation des apprentis qui soit commune à toute l'administration cantonale. C'est le projet COFORMA, pour «coordination de la formation des apprentis».

Des disparités à gommer

COFORMA part du constat qu'il existe des disparités dans la formation des apprentis au sein de l'Etat de Vaud. Il manque une culture d'entreprise, une coordination entre les départements. Plusieurs réflexions ont été menées, mais elles n'ont pas abouti à une politique globale.

Au niveau des actions entreprises, il est vrai que des efforts importants ont été faits. Par exemple au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) où, depuis plusieurs années, une personne s'occupe, à temps partiel, de la formation des apprentis. Cette expérience a inspiré d'autres services ou départements. En outre, le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) a mis sur pied des cours spécifiques pour les apprentis.



Plus des trois quarts des apprentis de l'Etat suivent une formation commerciale (ici au Service de protection de la jeunesse).

PHILIPPE MEYER

La politique coordonnée que l'Etat va mettre en place, sous la responsabilité d'un chef de projet engagé depuis peu à 100%, s'articule autour de quatre axes: le recrutement et l'engagement des apprentis; les filières de formation; la formation interne; l'engagement en fin de formation.

Pour pouvoir engager plus d'apprentis, selon un mode unifié, COFORMA prévoit une aide au recrutement, le développement d'un protocole d'engagement avec des tests d'aptitudes et l'organisation de stages d'information et de pré-stages pour les élèves en fin de scolarité. A plusieurs reprises, le Conseil d'Etat a clairement exprimé sa volonté d'augmenter le nombre de places.

La filière de formation la plus courante est celle du certificat fédéral de capacité, mais l'Etat doit en encourager d'autres comme la maturité professionnelle, le préappren-

tissage ou la formation élémentaire pour les jeunes en difficultés scolaires.

Une doctrine pour la formation

Tout le domaine de la formation interne est appelé à évoluer et à s'unifier: suivi des apprentis, organisation de stages inter-services et interdépartementaux pour encourager la mobilité interne, cours internes et d'appui, préparation aux examens de connaissance de la branche, gestion des situations difficiles, encadrement et formation des maîtres d'apprentissage, etc. Dans ce domaine, deux actions concrètes vont se réaliser ces prochains mois: l'adoption par le Conseil d'Etat de règles sur la formation des apprentis, et la création d'un «classeur de l'apprenti», document de référence pour toute la durée de l'apprentissage.

Enfin, le Conseil d'Etat entend poursuivre les efforts que font les services et le CEP pour aider les apprentis sortants à faire le grand saut dans la vie active. En plus, la coutume selon laquelle l'Etat engage peu ou pas ses apprentis mérite d'être revue.

On le voit bien, la nouvelle politique de formation des apprentis vise des objectifs honorables et ambitieux. Il s'agit maintenant de définir le plan d'actions et de décider s'il faut dégager des ressources humaines et financières, en plus des 4,5 millions de francs que l'Etat consacre chaque année pour les salaires et les charges sociales de ses apprentis (voir encadré).

Jacqueline Decurnex

Apprentis à l'Etat: portrait express

Actuellement, 360 jeunes – moitié filles, moitié garçons – font un apprentissage à l'Etat, répartis dans tous les départements et l'ordre judiciaire:

- sécurité et environnement (DSE): 16
- formation et jeunesse (DFJ): 89
- institutions et relations extérieures (DIRE): 32
- ordre judiciaire vaudois (OJV): 61
- santé et action sociale (DSAS): 48
- économie (DEC): 11
- infrastructures (DINF): 19
- finances (DFIN): 88

Ils sont 180 à Lausanne et 180 dans le canton, surtout dans les préfectures, les recettes de districts et les offices des poursuites et faillites. La plupart font un apprentis-

sage de 3 ans. Les 80% suivent une formation commerciale (commerce et bureau), mais il y a aussi des dessinateurs en génie civil, des laborants en biologie et en chimie, des viticulteurs, des photographes, des mécaniciens, des informaticiens, etc.

Pour former et encadrer ses 360 apprentis, l'Etat consacre environ 4,5 millions par an pour les salaires et les charges sociales, alors que le coût d'un apprentissage complet peut être estimé à 32'000 fr. (place de travail, encadrement, cours internes, etc.).

Source: base de données des salaires de l'Etat de Vaud, octobre 1998. Ces chiffres ne comprennent pas les 75 jeunes qui suivent une formation professionnelle au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP).

CdA Coordination des apprentis, Pascal Savary, chemin de Mornex 38, 1014 Lausanne. Tél. 021/316 29 26.



Contrôle de la mise en œuvre d'une réforme scolaire

EVM sous la loupe

Comment contrôler et évaluer la mise en œuvre de la réforme scolaire «Ecole vaudoise en mutation» (EVM)?

Cette question est de première importance pour le Département de la formation et de la jeunesse.

Assurer l'évaluation des nouvelles mesures introduites dans l'école vaudoise par la réforme EVM a toujours été une volonté du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ, alors DIPC). Un processus d'évaluation était envisagé dès les «textes fondateurs» de 1996: les informations récoltées devaient servir à assurer la qualité du système de formation, et à corriger les problèmes rencontrés.



Premier objectif d'EVM: mieux tenir compte des rythmes d'apprentissage des enfants et de leurs potentialités

Les objectifs d'EVM

Plusieurs indicateurs peuvent servir à mesurer la qualité du système de formation: les niveaux d'acquisition des élèves, leurs parcours scolaires, les orientations ou encore les taux de redoublement. Un des dix objectifs majeurs d'EVM est en effet de chercher à corriger les points d'insatisfaction du système scolaire tel qu'on le connaissait, en particulier le nombre de redoublements. Cela dans le respect bien sûr du premier objectif, point central d'EVM: mieux tenir compte des rythmes d'apprentissage des enfants et de leurs potentialités.

Il s'agit donc pour le DFJ de récolter des indications qualitatives et quantitatives, et d'en faire une synthèse dans des «tableaux de bord». Neuf tableaux sont actuellement en élaboration. Outre le taux d'échec, d'orientation, de passage au gymnase ou dans la formation professionnelle, il s'agit aussi de recenser les actions de formation pour les enseignants et leur coût. Redéfinir la formation des maîtres est également un des buts fixés par EVM 96: on y arrive notamment par le projet de Haute école pédagogique (HEP), qui sera présenté au Grand Conseil en automne 1999.

Simplification des structures et maîtrise des coûts

La simplification des structures scolaires est également un des buts de la réforme: cet objectif précise que cela ne doit pas coûter plus cher que l'organisation actuelle de l'école, à population scolaire constante. Comment vérifier la maîtrise des coûts? L'ECU pédagogique (voir encadré) est un indicateur précieux, puisqu'il fournit le nombre de périodes-années payées par élève pour chaque secteur d'enseignement.

Dans les gymnases, l'ECU pédagogique a été immédiatement introduit. Dans les établissements primaires et secondaires, les différences de système de gestion et la grande diversité des établissements ont retardé son introduction, qui peut être envisagée à moyen terme.

Un autre indicateur utilisé est l'effectif moyen par classe (EMC). Il est moins fiable et moins complet que l'ECU, mais son évolution est néanmoins significative.

Le DFJ estime à ce jour que les économies liées à la DEM (Démarche d'économies et de modernisation) seront réalisées dans les délais prévus. Il faut cependant remarquer

L'ECU pédagogique, un indicateur universel

L'ECU pédagogique est défini comme le nombre de périodes-années payées par élève pour chaque secteur d'enseignement. Valable pour tous les degrés d'enseignement, il permet à la fois la maîtrise des coûts dans le cadre de la mise en œuvre d'EVM, et la mesure des économies DEM.

Il comprend en principe:

- l'enseignement ordinaire;
- les doublages pour certaines activités: travaux manuels, activités créatrices, économie familiale, travaux pratiques, langues, etc.;
- les mesures de pédagogie compensatoire (appui et classes);
- les animations pédagogiques (informatique, expression théâtrale, etc.), notamment dans le secteur primaire;
- les rémunérations pour tâches particulières effectuées par le corps enseignant;
- les décharges des doyens et des directeurs;
- l'organisation des après-midi sportives dans le secteur secondaire.

Exemple dans les gymnases:

On additionne le nombre d'heures d'enseignement données dans tous les gymnases vaudois pour une année scolaire. Pour 1998-99: 12'131,30 périodes au total. Ensuite ce chiffre est divisé par le nombre d'étudiants. Pour 1998-99: 6'783 étudiants au total. Le calcul final: $12'131,30 : 6'783 = 1,7885$ ECU.

L'ECU va donc permettre de mesurer les économies faites, toutes choses restant égales. La somme inscrite au budget peut donc augmenter (pour cause d'augmentation des étudiants par exemple), mais si l'ECU diminue, cela signifie que des économies ont été faites.

CMD

que vu la croissance démographique, il s'agit en général de non-dépenses. Les mesures DEM diminuent en effet l'augmentation des coûts liés à la démographie.

Calendrier

La mise en œuvre d'EVM a démarré partiellement en août 1997, et de manière plus générale en août de cette année. Les premiers effets généraux ne seront vérifiables que dans deux ans: les tableaux de bord seront introduits de manière échelonnée dans le temps. Ils seront disponibles sur le site Internet du DFJ et seront adaptés au cours de la mise en œuvre progressive d'EVM 96.

Christine Matthey Desaulles

Le blues de l'ingénieur système

«Je suis ingénieur système, je sais je ne devrais pas m'en vanter». Un internaute inconnu nous livre sa vie savoureuse d'informaticien. Personne n'est épargné!

Lorsqu'on me demande quel est mon métier il m'arrive de plus en plus souvent de répondre «je suis dans l'informatique». Cette vague formulation a au moins le mérite de m'éviter la lueur de haine méprisante qui apparaît instantanément dans l'œil de l'interlocuteur le mieux disposé au simple énoncé de mes coupables occupations. Je suis lâche. La prochaine fois je répondrai tueur à gages, le relâchement des mœurs étant ce qu'il est, cela devrait moins choquer.

Informaticien, un métier?

C'est un métier gratifiant à bien des points de vue. C'est vraisemblablement le seul où le néophyte total, celui qui vient d'ouvrir son premier carton d'ordinateur se sent en mesure de vous expliquer votre métier dans le quart d'heure qui suit le montage de sa bécane.

A ma connaissance, conduire une voiture ne transforme personne en mécanicien, pas plus que raboter une porte ne fait de vous un ébéniste, mais taper sur un clavier fait de tout un chacun un informaticien. On n'arrête pas le progrès.

N'allez surtout pas croire que je veux garder pour moi les clés du savoir et en tenir éloigné le vulgum. Que je regrette le temps où les ingénieurs système détenaient le pouvoir abrités derrière leurs incantations absconses. Nenni. Bien au contraire, étant d'un naturel assez paresseux, pour ne pas dire d'une fainéantise crasse, je préfère de très loin un utilisateur qui se débrouille sans moi. Mais je reste persuadé qu'informaticien c'est aussi un métier. (...)

Entre le shaman et le bobologue

Avec l'arrivée des PC et surtout de Windows, nous sommes entrés de plain-pied dans ce que l'on pourrait appeler l'ère du Chapelier Fou, c'est-à-dire l'irruption de l'irrationnel dans ce qu'il a de plus poétique et de moins maîtrisable au beau milieu d'un monde jusque-là bien tenu. En vertu d'un darwinisme élémentaire il a bien fallu s'adapter.

Aujourd'hui être ingénieur système dans le monde merveilleux de PetitMou, c'est être un hybride monstrueux, un mélange aussi subtil qu'indéfinissable de shaman, de Ménie Grégoire, de Dédé la Bricole, de



DESSINS DE RICHARDS

Bobologue, de charlatan et de psychopathe.

Je ne remercierai jamais assez Bill Gates pour avoir transformé un métier relativement terne et basé sur une approche bêtement technique et rigoureuse des faits, en challenge quotidien, nécessitant une remise en question permanente à l'échelle du quart d'heure. (...)

Résoudre un problème nécessite une imagination à côté de laquelle le récit d'un trip sous champignons hallucinogènes pourrait passer pour le compte-rendu de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Nouvelle des Acieries Mouchabeuf. Le cartésianisme n'est pas un atout mais un grave handicap vous empêchant d'aborder les hypothèses les plus farfelues. Et il faut bien cela quand après avoir éliminé les causes raisonnables de dysfonctionnement vous êtes amené à envisager le reste, qui se situe généralement tout de suite entre les histoires de petit lutin et la quatrième dimension. La seule chose que je me refuse encore à pratiquer c'est l'imposition des mains et le voyage à Lourdes, plus par réaction de mécréant que par doute quant à l'efficacité des méthodes en question. Je sens qu'avec l'arrivée de Windows 98 il va me falloir opérer une révision déchirante quant à mes convictions profondes.

Quand je pense que certains recherchent les paradis artificiels, et que l'on me paye pour être en état perpétuel d'hallucination. La vie est bien injuste, allez.

L'utilisateur illusionné

Tout cela serait finalement bien monotone s'il n'y avait l'utilisateur, car il existe l'utilisateur, c'est vous et moi. Victime d'une intoxication à l'échelle planétaire, d'un gigantesque et collectif lavage de cerveau

il s'imagine qu'il va pouvoir tirer quelque chose de sa bécane, être productif, voire même dans les cas les plus graves envisager un retour sur investissement.

Aujourd'hui l'utilisateur perverti par des slogans pernecieux du style «Jusqu'où irez-vous?» exige que ça marche, et c'est bien là où tout se gâte(...).

Comment voulez-vous qu'un truc qui est à un système d'exploitation ce que Mireille Mathieu est à Edith Piaf, ce bricolage improbable écrit avec les pieds par une nuée de pervers schizoïdes puisse fonctionner.

Le mensonge le plus grossier colporté par les sectateurs microsoftiens est celui selon lequel un PC convenablement équipé de l'inénarrable Windows et du fourbi Office dont j'ai oublié le millésime car il change en permanence, fonctionnerait seul et sans assistance.

Le récit d'une journée ordinaire

Mardi 8 heures

Le calme avant la tempête, je peux l'esprit en repos me consacrer à un projet qui me tient à cœur; émuler une calculatrice quatre opérations sur un Vax de la série 8000. Je tenterai l'inverse dès que j'aurai mené à bien cette partie.

9 heures

Un premier coup de téléphone laconique: «Tu peux venir jeter un coup d'œil, mon PC est bloqué». Sous cette apparence anodine peut se dissimuler le cauchemar le plus absolu, les raisons qui peuvent amener un PC à se bloquer sont légions, la première étant d'appuyer sur le bouton marche. Je suis d'autant plus inquiet que mon client est un dingue de la vitesse. (...)



Profitant d'un instant d'égarement de son chef de service il a réussi à se faire payer le dernier Pentium à 333 MHz, ce qui lui permet de gagner cinq secondes sur la mise en page de sa feuille de calcul. C'est comme on le voit une avancée considérable à la mesure de l'investissement consenti. Je le trouve un peu déprimé car on annonce déjà le Pentium à 400 MHz ou plus et il contemple avec amertume ce qu'il considère déjà comme l'équivalent d'une caisse à savon.

J'essaye de le reconforter en lui disant

qu'avec la bête qu'il possède il devrait éviter d'ouvrir deux fenêtres en même temps pour ne pas faire de courants d'air. Une boutade bien innocente, c'est le côté Méné Grégoire de la profession, mais je sens bien qu'il n'y croit pas. Les grandes douleurs sont souvent au-delà des mots.

Mais revenons à nos moutons, PC bloqué. Effectivement passé le démarrage tout ce que nous obtenons c'est un sablier désespérément figé, je suis tenté de répondre que c'est parfait pour faire des œufs à la coque mais quelque chose dans son air égaré me dit que je ferais aussi bien de me taire. C'est alors que j'envisage du coin de l'œil un CD-ROM offert par PC truc «Mesurez les performances de votre PC» (...).

Je lui demande si par le plus grand des hasards il n'aurait pas monté ce truc-là sur sa machine, je connais la réponse. Il est d'ailleurs mentionné en tout petit sur le CD que l'installation de cette suite de tests devrait être effectuée sur une machine quasi vierge et pas sur un système normalement opérationnel, «cela pouvant provoquer des dysfonctionnements». Des «dysfonctionnements», tu l'as dit bouffi. Diagnostic; je t'envoie quelqu'un pour te remettre un système d'équerre celui-ci étant parti en villégiature à la campagne, pour une durée indéterminée. Rendez-vous est pris pour la parution du prochain CD de tests de PC machine. Au suivant.

10 heures

Juste le temps de constater le plantage d'un serveur NT. Quelqu'un a vraisemblablement éternué devant, c'est très sensible comme système. Bon, reset, redémarrage, la routine quoi. Deuxième coup de téléphone: «Tu n'aurais pas cinq minutes des fois, il se passe parfois des choses curieuses sur ma machine». Connaissant mon correspondant la seule chose curieuse dans tout cela c'est le parfois, il est stupéfiant que ce ne soit pas toujours.

C'est qu'il s'agit de la variété dite de «l'esthète taquin».



Epouvanté par l'uniformité il a installé sur sa machine tous les thèmes possibles, le pointeur de souris est un calamar, le sablier une horloge Comtoise, l'économiseur d'écran qui se déclenche toutes les minutes est un jeu de baston intergalactique avec

force sifflements et explosions. Car il a bien évidemment une carte son. C'est indispensable pour reproduire le rire de Johnny Hallday selon les Guignols de l'info, rire qui accompagne les messages d'avertissement. Tout cela est un peu perturbant. Ayant de surcroît accès à l'Internet il a récupéré et installé tous les sharewares possibles, il n'y a plus aucune pièce d'origine sur sa machine, il a tout remplacé et il est seul à pouvoir s'en servir. Il est assez surprenant qu'il ne soit obligé de rebouter sa machine qu'une fois par heure. Je suis peut-être injuste envers PetitMou.

A l'intérieur de tout grand logiciel il en existe plusieurs petits qui ne demandent qu'à sortir, là c'est la grande évasion, il suffit de coller l'oreille contre le bottier pour les entendre se carapater. Tout ce joli monde doit se battre en permanence pour prendre le contrôle du système. C'est un cas désespéré. Je m'en sors lâchement en lui disant d'aller récupérer sur www.crap.com la dernière version de son anti-virus/gestionnaire de fichiers/explorateur/compacteur/logiciel de sauvegarde/éditeur de textes/navigateur internet, et me tire vite fait sans toucher à la souris de peur de déclencher un Tchernobyl dans sa machine. Au suivant.

11 heures

De retour dans mon bureau je constate le plantage d'un autre serveur NT, par solidarité avec le premier sans doute. L'instinct grégaire ou le début d'un mouvement de revendications. A surveiller. Autre coup de téléphone, en provenance d'une espèce bien particulière, la variété qui se shoote à la presse informatique, on ne dira jamais assez les ravages que cela peut provoquer.



Stratège planétaire, il m'explique comment l'introduction de Java dans les entreprises va révolutionner la façon dont nous envisageons l'informatique. Comment Sun va bouffer Microsoft à condition qu'Oracle s'allie avec Apple et que Compaq ne vienne pas jouer les trouble-fête. Il me prédit la mort prochaine d'Intel victime de ses challenges, et écrasé sous son gigantisme. Au bout d'un moment atterré par toutes ces apocalypses à venir, je ne sais plus très bien où j'habite et c'est légèrement comateux que je raccroche en espérant ardemment que tout cela voudra bien patienter jusqu'à ma retraite.

13 heures

Coup de téléphone angoissé en provenance d'une secrétaire, «Quand je lance mon Word avec un document que j'ai tapé hier, j'ai le message suivant; cette application va s'arrêter car elle a effectué une opération non conforme», je suis tenté de lui répondre qu'il s'agit là d'un fonctionnement normal de l'application, mais je m'abstiens. Son désarroi est sincère et la perte de plusieurs heures de travail ne porte pas à rire.

Bon, en route vers de nouvelles aventures. Cette charmante personne au demeurant, appartient à la catégorie de ceux qui considèrent l'introduction de l'informatique dans leur quotidien comme une calamité.



L'espèce de truc ronronnant qu'on lui a posé sur son bureau est pour elle, visiblement habité par un esprit hostile et rebelle à toute collaboration avec le genre humain. Elle a bien essayé de l'apprivoiser en le banalisant, en installant un pot de fleurs sur le bottier et la photo de ses gosses sur l'écran, mais rien n'y fait, habité d'une vie propre il s'ingénie à lui pourrir l'existence.

Elle serait je crois soulagée si je suspendais des gousses d'ail et des crucifix au plafond et aspergeais sa machine d'eau bénite, c'est le côté shaman de la profession.

A la vingtième tentative je réussis à charger son document (...). Problème corrigé. Au suivant.

15 heures

De suivant il n'y en eut point ce jour-là, je terminai ma journée tranquillement entre deux reboot de serveur NT et mes travaux sur la reconversion d'un Vax en calculette (...). C'est une certitude demain amènera son nouveau lot de victimes. Si tous ces gens savaient qu'au fond je ne maîtrise guère plus qu'eux tout cela (...).

Bah je fais comme si je dominais, c'est ce qu'ils attendent de moi, c'est le côté charlatan du métier. Et puis ils ont au moins quelqu'un d'identifié à engueuler.

Quant à moi je m'endors tous les soirs en rêvant aux tortures que je ferais subir à Bill Gates s'il venait à me tomber sous la main. C'est le côté psychopathe du métier.

Message de juin 1998 sur Internet



Claude Ruey: «Une action pour le renouveau du Canton»

Le nouveau président du Conseil d'Etat espère que 1999, année particulière avec la Constituante et la Table ronde, sera une «année civique».

— *Vous avez appelé à une année civique, de quoi s'agit-il?*

— En début d'année, on a l'habitude d'émettre des vœux et j'ai en effet émis le vœu que nous vivions en 1999 une année civique. Je constate en effet que dans la période de difficultés que nous traversons, nous avons beaucoup de peine à dialoguer et à nous écouter. Trop souvent, les Vaudois se divisent entre usagers et contribuables; usagers qui refusent toute diminution de prestations étatiques quelle qu'elle soit et contribuables qui rejettent toute modification fiscale, si légère fût-elle. Or, c'est à la réconciliation de l'usager et du contribuable pour en faire un citoyen au sens plein du terme que nous devons travailler; «être citoyen», écrit Pascal Bruckner, «c'est tenter de dépasser son cas singulier, s'abstraire de ses conditions, pour s'associer avec d'autres à la gestion de la vie publique, devenir avec eux co-partageants et co-participants au pouvoir».

Je souhaite que nous sachions devenir plus citoyens en 1999.

— *Comment concevez-vous votre tâche de président du Conseil d'Etat?*

— Vous savez, un président du Conseil d'Etat, tous cantons suisses confondus, n'a pas de pouvoir particulier, si ce n'est celui

«La Table ronde est l'occasion d'aller au-delà des mots pour trouver une véritable ouverture»

de diriger les débats du Gouvernement et parfois de le représenter à l'extérieur. Cela dit, il y a derrière la fonction un symbole qui doit être celui de la cohérence du Gouvernement, le signe de l'esprit constructif et de dialogue qui doit y régner. En droit ou en matière constitutionnelle, c'est vrai, je n'aurai pas de pouvoirs extraordinaires,



Claude Ruey, président du Conseil d'Etat pour 1999.

mais il faut se souvenir que 1999 sera une année toute particulière pour notre Canton, dans la mesure où nous aurons à découvrir deux processus complètement nouveaux: je pense non seulement à la Constituante, mais surtout à la Table ronde.

— *Justement, quel sera votre rôle dans cette Table ronde?*

— Il faut tout d'abord dire que nous avons à trouver un fonctionnement qui nous permettra, l'ensemble des partenaires et nous, le dialogue nécessaire qu'impose notre situation. Le président du Conseil d'Etat en l'occurrence va présider cette Table ronde. Cela signifie, en tout cas pour moi, qu'il doit en premier lieu garantir le bon fonctionnement tant en termes techniques qu'en termes de négociations. Le Conseil d'Etat n'est pas là pour faire passer comme un rouleau compresseur sa politique, mais bien pour essayer de voir ce qu'il est possible de faire dans la concertation avec tous les partenaires. En d'autres termes, je dirais qu'il sera le garant de la démarche qui consistera à regarder les faits et à trouver des solutions au-delà des positions idéologiques de chacun.

— *A plusieurs reprises, vous avez déclaré qu'il fallait cesser de se parler sans écouter l'autre dans ce Canton; quels signes tangibles allez-vous donner pour le prouver?*

— Je crois précisément que cette Table ronde sera l'occasion d'aller au-delà des mots pour trouver une véritable ouverture. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat, avant même le résultat de la votation du 29 novembre, avait déclaré qu'il désirait un véritable consensus, et s'engageait à organiser une Table ronde quel que soit le résultat du vote populaire. C'est en tout cas un signe tangible qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air. Le reste dépendra surtout de la volonté de chacun de trouver un accord.

— *Pensez-vous vraiment que la Table ronde aboutira à des résultats concrets?*

— C'est nécessaire, car la gravité de notre situation, de même que le contexte politique dans lequel nous nous trouvons nous y poussent. L'exercice sera en effet extrêmement difficile, mais si chacun accepte le préalable de regarder les faits et de faire certaines concessions, je suis persuadé que le sens de l'intérêt général prendra le dessus. Cela dit, je ne cache pas les difficultés; financièrement, la projection du budget 1999 sur le budget 2000 conduit à un déficit dépassant de 120 millions les 400 millions de 1999. En effet, si nous ne touchons rien aux mesures que nous avons déjà prises, l'augmentation naturelle des charges nous portera vers un déficit qui dépassera allègrement le demi-milliard.

— *Certaines personnes disent que la Table ronde est un expédient bâtarde, vu que le Gouvernement et le Parlement abandonneraient en quelque sorte certaines de leurs prérogatives décisionnelles. Quel est votre sentiment à ce sujet?*

— Tout d'abord, je ne crois pas que dialoguer et rechercher le consensus soient d'une quelconque manière un abandon de responsabilité. On nous a trop souvent reproché de faire la politique seuls et enfermés dans notre Château pour que nous osions une nouvelle approche qui permettrait de dégager de nouvelles solutions. Vous savez, lorsqu'on entre dans un processus de négociations, bien malin est celui qui peut dire le résultat final. Il y a souvent des surprises qui interviennent et qui permettent, par exemple, de dégager de nouvelles pistes non seulement pour les mesures immédiates, mais aussi dans la durée. C'est ce que je souhaite pour cette Table ronde. Il ne s'agit en aucun cas de laisser décider une assemblée de personnes, mais bien de pouvoir savoir sur qui nous pouvons nous appuyer

pour redonner un avenir dans notre Canton.

— *Tout le monde devra alors faire des concessions?*

— Je suis persuadé que tous les partenaires sont capables de faire un effort. Je reste néanmoins convaincu que, si d'entrée on refuse de toucher à la fiscalité d'une quelconque manière ou si l'on refuse par principe de faire des économies, à ce moment-là effectivement, on n'ira pas dans le sens de l'intérêt général. C'est exactement ce que j'avais en tête quand je vous disais qu'il fallait privilégier les faits par rapport aux approches purement idéologiques des problèmes. Et c'est pourquoi j'appelle à être citoyen plutôt qu'usager ou contribuable. Il faut dépasser les intérêts sectoriels pour s'attacher à notre bien commun.

— *Est-ce cela que vous appelez votre année civique?*

— Précisément oui. C'est justement l'occasion de démontrer un esprit d'écoute les uns envers les autres.

La Table ronde est certes ce qui va accaparer notre énergie dans cette première partie

«Il faut dépasser les intérêts sectoriels pour s'attacher à notre bien commun»

de l'année, mais je vous rappelle aussi que la Constituante sera l'occasion pour tout le monde d'ouvrir un large débat sur nos institutions. Nous sortirons alors quelque peu de la seule logique financière qui, si elle nous permet d'assurer les moyens, est parfois restrictive comme seule approche de la société.

Car tous les efforts que nous avons menés et que nous aurons encore à mener sur le plan financier ne sont pas un but en soi, ils ne sont qu'un moyen; un moyen de permettre au Canton de retrouver une liberté d'action qui lui permette de maintenir la cohésion de la société, en particulier dans le domaine santé-social, de renforcer ses capacités de développement sur le plan de la formation, de l'innovation et de la compétitivité économique qui sont les atouts de demain, et enfin d'adapter l'organisation et les institutions aux missions de base de l'Etat. C'est finalement ce but-là, soit le renouveau du Canton, qui doit motiver toute notre action.

*Propos recueillis par
Isabel Balitzer Doman*

Les décisions de la quinzaine

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Gymnasiens et apprentis sous un même toit: 73 millions pour le projet de Marcelin

Le projet de création d'un établissement réunissant sur le même site de Marcelin, à Morges, un gymnase et un centre d'enseignement professionnel (CEP) a fait l'objet d'un décret, le 12 décembre 1994, accordant un crédit de 6'550'000 francs destiné à financer le concours d'architecture et les études précédant la demande de crédit d'ouvrage. Par un exposé des motifs et projet de décret qu'il vient d'approuver, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit de 73'540'000 francs pour financer la construction de la première étape du centre. Il s'agit d'un projet novateur dans sa conception, puisqu'il est prévu d'accueillir en un même lieu d'enseignement des apprentis et des gymnasiens. Celui-ci devrait entrer dans sa première phase de réalisation en 1999, pour pouvoir répondre dès 2002 à la forte augmentation prévue des effectifs.

Selon les dispositions votées par le peuple vaudois le 29 novembre dernier, cet objet sera soumis au référendum financier obligatoire.

*Jean-Pierre Rochat, chef du SFP, 021/316 63 26
Philippe Lavanchy, chef du SESSFO, 021/316 34 02*

DFIN

Département des finances

Emprunts de l'Etat de Vaud au Japon

En réponse à la question du député Noël Crausaz, le Conseil d'Etat confirme qu'un établissement japonais - Nippon Life - participe à hauteur de 133 millions de francs au financement du déficit de l'Etat de Vaud. Le but des emprunts à l'étranger consiste à diversifier les sources de financement des emprunts publics vaudois.

William Leresche, Service des finances, 021/316 25 45

Schéma directeur sur l'introduction du contrôle de gestion départemental

Le Conseil d'Etat a adopté le schéma directeur sur l'introduction du contrôle de gestion départemental, ainsi qu'un rapport sur l'organisation comptable et financière des départements. Il a par ailleurs décidé de créer un Comité des contrôleurs de gestion qui aura pour principales missions de planifier les travaux en commun, fixer les normes relatives à leur activité et définir l'éten due de leurs actions.

E. Birchmeier, Service des finances, 021/316 29 13

Modification du règlement du fonds des médecins assistants

Le Conseil d'Etat a décidé d'élargir les buts du fonds des médecins assistants afin de financer des projets visant à améliorer la formation et/ou les conditions de travail des médecins assistants. Dans ce cadre, un prélèvement exceptionnel de Fr. 500'000.— sera effectué sur ce fonds et ce, pendant deux ans, afin de financer les coûts d'harmonisation du statut des médecins assistants du groupement des hôpitaux régionaux vaudois avec le règlement cantonal des médecins assistants.

Jean-Marc Mommer, Service du personnel, 021/617 63 40

Nouveau calcul des subsides aux primes d'assurance maladie : arrêté 1999 adopté

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté 1999 sur les subsides aux cotisations d'assurance maladie. Cet arrêté rétablit formellement l'enveloppe à disposition en tenant compte de l'entier de la subvention fédérale accordée. Sur cette base, l'Organe cantonal de contrôle (OCC) procède actuellement au calcul des subsides pour l'ensemble des assurés concernés, auxquels sera communiquée une décision dans le courant du 1er trimestre, cas échéant avec effet rétroactif au 1er janvier 1999.

Philippe Anhorn, délégué à la communication, 021/316 50 04

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Musicien et enseignant : cumul des gains limité à 130 %

Le député Ballif s'est interrogé sur les situations de cumuls d'emploi de certains professeurs qui dépasseraient un taux d'occupation et qui disposeraient par conséquent d'un salaire supérieur à 130%, entre leur charge d'enseignement au Conservatoire et leur activité de musicien au sein de l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

Partageant les préoccupations du député Ballif, le Conseil d'Etat a pris des dispositions qui ont permis le règlement de la question par les autorités municipales de Lausanne en concertation avec l'Etat.

Mme Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Assurances privées: vers une loi fédérale plus proche du droit européen

Le Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) a demandé l'avis des cantons dans le cadre d'une consultation sur la surveillance des entreprises d'assurance privée et sur la loi sur les contrats d'assurances. Avant de formuler sa réponse, le Conseil d'Etat a procédé à une large consultation auprès des milieux intéressés dans le canton. Le projet de révision est perçut positivement dans son ensemble. Le Conseil d'Etat répond à la Confédération qu'il est en principe favorable aux projets mis en consultation par la Confédération, tout en recommandant que les ordonnances d'exécution à venir ne posent des exigences disproportionnées.

Me François Kart, Service de justice et législation, 021/316 45 45



Formation et jeunesse au cinéma

Un cycle de films présenté à la Cinémathèque suisse

Le Département de la formation et de la jeunesse a mis sur pied, grâce à la collaboration de la Cinémathèque suisse, un cycle de films consacrés à l'enfance et à l'adolescence. Rendez-vous nombreux au Casino de Montbenon du 8 février au 28 mars.



L'Allemagne dévastée d'après-guerre: un film signé Roberto Rossellini.

Une douzaine de films seront projetés au Casino de Montbenon durant les mois de février et mars: tous ont pour thème l'enfant ou l'adolescent, ses joies et ses misères, à l'école, dans la rue, dans la guerre ou dans sa famille. De Rossellini (*Allemagne, année zéro*, 1948) à Benton (*Kramer contre Kramer*, 1979), en passant par Le Chanois (*L'école buissonnière*, 1949), des films de qualité permettront à chacun de s'émouvoir et de réfléchir à la place que l'on entend donner aux jeunes dans notre société.

Des plus jeunes aux plus mûrs

Certaines projections ont été prévues l'après-midi: elles seront ainsi accessibles aux plus jeunes. *Class of 84* de Markus Lester (1984) traite de la violence de ma-

nière particulièrement dure: certains se souviennent peut-être de la polémique qui avait accompagné la sortie du film. Une projection dont la limite d'âge est à respecter... et qui pour cette raison sera diffusé le soir.

Le prix d'entrée à la Cinémathèque est particulièrement avantageux pour les groupes. L'entrée individuelle coûte 8 francs. Vous pouvez obtenir le programme détaillé en contactant Christine Matthey Desaulles, déléguée à la communication du DFJ, tél. 021/316 30 06, ou en consultant les pages cinéma de vos quotidiens dès le 8 février.

En attendant, voici la liste des films projetés du 8 février au 28 mars (voir présentation ci-contre).

Le programme de *Regards sur la jeunesse*

Au moment de faire des choix pour ce cycle cinématographique que le Département de la formation et jeunesse a décidé d'organiser avec la Cinémathèque suisse, les responsables ont voulu aborder la jeunesse en proposant des thèmes qui peuvent intéresser aussi bien les professionnels que le jeune public. Plusieurs cinéastes se sont rendus complices de ceux qui ont le plus de peine à faire entendre leur voix. Les douze films retenus donnent les regards d'enfants et d'adolescents sur leur vie, leurs joies et leurs misères, leur courage et leur désespoir. Tour d'horizon des œuvres projetées, des plus anciennes aux plus récentes:

- *The Kid* de Charles Chaplin, USA 1921 (1 h 02, muet).
- *Zéro de conduite* de Jean Vigo, France 1933 (44 minutes).
- *Germania anno zero*, Italie 1947 (1 h 18, v.o. sous-titrée).
- *L'école buissonnière* de Jean-Paul Le Chanois, France 1949 (1 h 55).
- *Los Olvidados* de Luis Buñuel, Mexique 1950 (1 h 29, v.o. sous-titrée).
- *Le premier maître* de Pervyi Uchitel, URSS 1965 (1 h 30, v.o. sous-titrée).
- *Mes petites amoureuses* de Jean Eustache, France 1974 (2 h 03).
- *Le diable probablement* de Robert Bresson, France 1976 (1 h 40).
- *Kramer vs. Kramer* de Robert Benton, USA 1979 (1 h 45, v.o. sous-titrée).
- *Class of 1984* de Mark Lester, USA 1982 (1 h 38, v.o. sous-titrée).
- *Höhenfeuer* de Fredi M. Murer, Suisse 1985 (2 heures, v.o. sous-titrée).
- *A World Apart* de Chris Menges, Grande-Bretagne 1988 (1 h 52, v.o. sous-titrée).

Dieu, la religion et le cinéma

En collaboration avec la Cinémathèque, l'Université de Lausanne propose un cycle de conférences sur *Le secret*, tous les mercredis à 18 h 15 (BFSH 1, salle 263).

Trois conférences sont encore au programme:

- *La vie privée: une affaire publique?* avec Roselyne Fayard et Daniel Cornu, le 27 janvier.
- *Les animaux ont-ils des secrets?* avec Daniel Chérix et Laurent Keller, le 3 février.
- *Le secret d'Etat*, avec Michel Rocard et Pierre de Senarclens, le 10 février.

CMD